

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal composé de 15 membres en exercice, convoqué par courrier en date du jeudi 07 Octobre 2021, s'est réuni le mercredi 13 Octobre 2021 à 20h00 à la mairie de la Commune de Valence sur Baïse, Place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, RIERA MORETTON Muriel, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, BRETTE GARCIA Béatrice, CAUBET Laure, BAGNAROSA Marie-Pierre, DUFFILLOL Mathieu, MESTRE Monique, GUILLOT Aymeric, BERNAR Nathalie, THEVENOT Jean François

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : ROMANN Bernadette a donné procuration à THEVENOT Jean François, BLANCARD Michel a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse

SECRETAIRE : LAPEYRE Bernard

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 01 Septembre 2021**
 2. **Communauté des Communes de la Ténarèze – Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2020**
 3. **Admission en non valeurs**
 4. **Proposition d'achat de la parcelle AP 459 et une partie de la parcelle AP 531**
 5. **Indemnité pour le gardiennage des église communales**
 6. **Vente d'un véhicule**
 7. **Indemnités des heures supplémentaires et complémentaires**
- Questions diverses**

Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Madame le Maire communique le nom des personnes qui ont donné procuration ROMANN Bernadette a donné procuration à THEVENOT Jean François, BLANCARD Michel a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 01 Septembre 2021. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 01 Septembre 2021.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2020

Madame le Maire rappelle que L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Concernant le rapport d'activités, Madame le Maire reprend les informations importantes par thème :

Moyens Généraux

- Ressources humaines
 - ✓ Services administratifs
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Service logement – Droit du sol
- Communication
- Finances
- Administration générale
- Mutualisation (Services Communs)
 - ✓ Secteur ADS (Application du Droit des Sols)
 - ✓ Secteur Valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energies)
 - ✓ Secteur Publicité extérieure
 - ✓ Groupement de commande de fourniture et d'acheminement d'électricité
 - ✓ Groupement de commande des assurances
 - ✓ Gestion patrimoniale des équipements publics

Action Sociale

- Convention territoire globale CAF
- Aire d'accueil des Gens du Voyage
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS de la Ténarèze)
 - ✓ Commission enfance et jeunesse concernant les enfants de 0 à 17 ans
 - ✓ Commission personnes âgées
 - ✓ Commission restauration
 - ✓ Commission de l'action sociale et de la politique de santé

Développement Economique :

- Aides économiques liées à l'Etat d'urgence COVID-19. 251 dossiers ont été traités pour des aides à hauteur de 385 540 €.
- Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)
- Location des terrains à la Zone Industrielle de Pôme pour une centrale photovoltaïque
- L'aménagement de 4 lots à la ZA de Valence sur Baïse dont 2 ont été vendus

Urbanisme et Habitat

- Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Service Logement : Aides à la rénovation de logements en collaboration avec le cabinet Altaïr.
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- Plan Local d'Urbanismes Intercommunal (PLUI) qui a été approuvé le 17 décembre 2019

- Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) qui a également été approuvé le 17 décembre 2019
- Petites Villes de demain : Les communes de Valence sur Baise et Condom ont été labellisées au 21 décembre 2020

Environnement et Travaux

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Contrat de Transition Ecologique
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Entretien de la voirie communale hors agglomération qui a généré une dépense de 933 642.38 € HT

Tourisme et Loisirs

- Tourisme fluvial
- Chemins de randonnée
- Aérodrome de Condom-Valence dit « Herret »
- Centre de Loisirs aqualudiques

Projets

- Centre Salvandy dont le cout avoisine les 10 millions d'€uros
- Office de Tourisme dont le cout avoisine le million d'€uros
- Création du « Pôle Viandes de la Ténarèze » dont le cout avoisine les 10 millions d'€uros

Concernant l'Office de Tourisme, Madame Laure CAUBET demande la raison de ce déménagement puisqu'il est déjà sur la Place Saint Pierre. Madame le Maire précise que le loyer actuel est très cher et que ce lieu était provisoire.

Concernant le Centre Salvandy, Madame Laure CAUBET demande quels sont les travaux prévus au Centre Salvandy. Madame le Maire précise qu'il y aura les bureaux pour les services administratifs de la Communauté des Communes de la Ténarèze, le tribunal de proximité, actuellement près de la Sous-Préfecture

Concernant tous ces investissements, Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande si la Communauté des Communes de la Ténarèze a les moyens de faire face financièrement. Madame le Maire précise que ces travaux se feront en plusieurs tranches. Ils débiteront sur ce mandat mais se termineront sous un autre. La première tranche concernerait le tribunal de proximité qui est indispensable sur la Communauté. A l'heure actuelle, il est en projet de démolir une ou deux maisons qui donnerait accès à un jardin qui servirait de parking. Elle rajoute que le tribunal louerait les locaux qui financerait le prêt de cette tranche. La deuxième tranche concernerait l'Office de Tourisme, qui doit rester absolument sur la Place Saint Pierre. Ensuite sera amorcé le « Pole Viandes ». Ce dernier serait situé proche de l'abattoir Gers Volaille. Il y sera fait l'abattage, la découpe et la formation.

Monsieur Jean-François THEVENOT demande pourquoi des travaux sont réalisés à la Table des Cordeliers. Madame le Maire précise que la Table des Cordeliers appartient à la Communauté des Communes.

Madame Monique MESTRE demande où se situe la zone de Pôme et où se situent les lots, sur la Commune, au niveau Hount de Las. Madame le Maire précise que la zone de Pôme se trouve sur Condom sur la route de Nérac et les deux lots « Hount de Las » se situent en dessous de l'ancien bâtiment Gam vert qui a été racheté par l'entreprise BARRERE.

Au niveau du compte administratif :

Recettes de fonctionnement

2020 Budgétisé : 9 295 062.57 € Réalisé : 9 325 220.79 €

Dépenses de fonctionnement

2020 Budgétisé : 9 295 062.57 € Réalisé : 8 095 187.50 €

Recettes d'investissement

2020 Budgétisé : 6 835 075.32 € Réalisé : 3 821 482.87 €

Dépenses d'investissement

2020 Budgétisé : 6 835 075.32 € Réalisé : 3 996 231.72 €

Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande si le CIAS est géré par la Communauté des Communes. Madame le Maire précise que ce n'est pas la Communauté des Communes qui gère le CIAS, une subvention est attribuée par la CCT au même titre qu'à l'Office de tourisme.

Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande si la Communauté des Communes apporte des aides techniques ou conseils dans le cadre de travaux communaux. Madame le Maire précise que la Communauté des Communes peut apporter une aide financière par le biais d'un fonds de concours, mais il n'est pas prévu d'aides techniques par la Communauté des Communes.

Madame Laure CAUBET demande si, concernant tous ces projets, les Communes peuvent donner un avis. Madame le Maire précise que les projets sont votés en Communauté des Communes, dans laquelle toutes les Communes sont représentées (49 conseillers communautaires).

Monsieur Jean François THEVENOT évoque que les Communautés des Communes ont été créées, entre autres, pour centraliser. Il demande si la Commune en retire les bienfaits. Madame le Maire répond que par le transfert des compétences, qui sont maintenant financés, par l'ensemble des Communes (réparties en nombre d'habitants), les services restent présents et les charges sont moindres pour la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide

DE PRENDRE ACTE de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2020

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de CONDOM a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur.

Elle rappelle qu'il appartient à la Responsable du Service de Gestion Comptable, et à elle seule, de procéder, sous contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la Responsable du Service de Gestion Comptable n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Madame le Maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 195.54 €.

Descriptif de la pièce		Objet	Non-Valeur
2015	Titre 428	Redevance Ordures Ménagère	9,65 €
2014	Titre 488	Redevances à caractère de Loisirs (Centre de Loisirs)	24,00 €
2014	Titre 596	Revenus des Immeubles	147,60 €
2014	Titre 597		207,48 €
2014	Titre 600		250,00 €
2014	Titre 601		250,00 €
2014	Titre 602		250,00 €
2015	Titre 10		250,00 €
2017	Titre 102		256,07 €
2017	Titre 39		255,62 €
2017	Titre 69		256,07 €
2017	Titre 2984820231		Mandat Annulatif

Madame le Maire précise que ces titres concernent des loyers, centre de loisirs, redevances d'ordures ménagères et mandat annulatif.

Le tableau ci-dessus détaille les créances communales en cause.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par la Responsable du Service de Gestion Comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus.

PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE AP 459 ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE AP 351

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur VANDEUTTE et Madame RAMOS, domicilié au 15, Avenue Alexandre BAURENS, ont sollicité la Commune pour l'acquisition de la parcelle AP 459 et une partie de la parcelle AP 531, qui se situent en dessous de leur terrain. La superficie de l'ensemble des parcelles qu'ils souhaitent acquérir est, approximativement de 700 m². Elle précise également qu'un certificat d'urbanisme a été déposé et que cet ensemble de terrains est constructible.

Par conséquent une proposition leur a été faite de leur vendre la parcelle AP 459 et une partie de la parcelle AP 531, d'une contenance, approximative, de 700 m² au prix de 15 € le m² soit 10 500 € hors frais de notaire et frais de bornage par moitié.

Par courrier en date du 26 septembre 2021, Monsieur VANDEUTTE et Madame RAMOS ont accepté d'acquérir la parcelle AP 459 et une partie de la parcelle AP 531 d'une contenance, approximative, de 700 m² au prix de 15 € le m² soit 10 500 € hors frais de notaire et frais de bornage par moitié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE VENDRE la parcelle AP 459 et une partie de la parcelle AP 351 d'une contenance, approximative, de 700 m² au prix de 15 € le m² soit 10 500 €.

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur

QUE les frais de bornage soient partagés entre l'acquéreur et le vendeur

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet nous a fait part de la possibilité d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église communale.

Pour la commune de Valence sur Baise, Monsieur Jérôme HORNY vient chaque jour de la semaine ouvrir, fermer et surveiller cette église. Résidant dans la même commune cela lui permet de percevoir une indemnité de 479.86 € par an comme stipulée dans la circulaire du 29 juillet 2011.

Il est évoqué le fait que l'église est ouverte tous les jours sauf le dimanche, ce qui pose un problème, notamment pour les touristes qui veulent monter au belvédère. Madame le Maire précise que si Monsieur Jérôme HORNY ne souhaite pas ouvrir, il est compliqué pour la Commune d'y déroger.

Après discussion, Madame le Maire propose de verser cette indemnité pour le gardiennage des églises communales à Monsieur Jérôme HORNY pour 2021 et les années à venir en prenant en compte les éventuelles revalorisations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**

ACCEPTÉ d'attribuer une indemnité de gardiennage pour l'église communale à Monsieur Jérôme HORNY pour 2021 et les années à venir en prenant en compte les éventuelles revalorisations.

VENTE D'UN VEHICULE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le véhicule Renault immatriculé AY-534-ES, 2001, se trouve au garage RIVOIRE de Valence sur Baïse. Celui-ci n'est plus en état de rouler. Le garage SARL Auto 32 a proposé de l'acheter pour la somme de 100 €.

Par conséquent, Madame le Maire propose de vendre le véhicule, Renault immatriculé AY-534-ES, au garage SARL Auto 32 pour la somme de 100 € et de le sortir de l'actif de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité** décide

DE RETROCEDER le fourgon Renault immatriculé AY-534-ES, présent sur l'actif de la Commune, à la SARL Auto 32 le fourgon au prix de 100 €.

INDEMNISATIONS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire informe le conseil qu'il est indispensable de prendre une délibération pour permettre à la Collectivité de pouvoir indemniser les agents lorsqu'ils effectuent, à la demande de l'autorité, des heures supplémentaires ou complémentaires.

Concernant les agents à temps complet, ils peuvent percevoir des indemnités pour heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois.

Concernant les agents à temps non complet, ils peuvent percevoir des indemnités pour heures complémentaires jusqu'à la limite des 35 heures par semaine. Par la suite ils percevront des indemnités pour heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DECIDE de verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents dans la limite de 25 heures par mois

DECIDE de verser des indemnités horaires pour travaux complémentaires aux agents jusqu'à la limite des 35 heures par semaine. Par la suite ils percevront des indemnités pour heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois.

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Centre de Loisirs : Le CIAS de la Ténarèze a interpellé la Commune pour évoquer un problème de sécurité lorsque les enfants du Centre de Loisirs ne pouvant pas remonter à la cantine par le chemin des chèvres (impraticable à l'automne, au printemps ou quand il pleut), empruntent la Départementale.

Une rencontre a été organisée pour évoquer la faisabilité de mettre le Centre de Loisirs à l'école élémentaire. Dans ce cas, des modules ou équipements seraient rajoutés à l'école pour faciliter le fonctionnement en commun. De plus, nous sommes dans l'attente, depuis trois ans, d'un accueil de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer et ce transfert permettrait d'organiser ces journées d'accueil dans le Centre de Loisirs actuel. Devant cet état de fait, l'association des parents d'élèves et les délégués des parents d'élèves de l'année dernière (les élections pour cette année n'ont pas encore eu lieu) ont envoyé une lettre aux parents

et dans la presse pour s'insurger contre cette faisabilité, qui au départ a été envisagée pour une question de sécurité. Par la suite, après études, les responsables administratifs du CIAS et les élus de la Commune sont allés à la rencontre des enseignants pour leur faire savoir que le projet n'était pas réalisable. Mais le problème d'insécurité demeure.

Suite à ces explications, plusieurs idées ont été évoquées, l'aménagement du chemin des chèvres, organiser l'accueil de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer à l'Oustal, à l'ancienne perception.

En conclusion, le projet d'accueil de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer est toujours d'actualité. Concernant l'accès à la cantine pour les enfants du Centre de Loisirs, les services du CIAS se rendront sur place pour envisager un accès derrière l'ancienne maison de Madame DUMAS.

Pigeons : Il est rappelé que les pigeons sont nombreux sur la commune, notamment sur la maison de santé, la mairie et l'église causant des dégâts permanents devant ces bâtiments. Plusieurs solutions ont été testées, ultrasons, installation de picots, en vain... Il a été reçu un devis d'une société qui installerait du grillage et des chevrons pour obturer les accès aux pigeons sur l'église, la maison de santé et la Mairie. Le montant du devis est de 6 681.60 € TTC. Après discussion, il est décidé de signer le devis et d'essayer cette solution.

Fête de fin d'année : Une manifestation est en cours de préparation avec les associations Valence Energie, l'association de la chasse et le comité des fêtes.

Michel NOVARINI

Voirie : Le revêtement a été réalisé sur le chemin de Grenade et du Bouch.

Lieux-dits : Les panneaux ont été posés.

Marie Pierre BAGNAROSA

Voirie : Ne serait-il pas possible de boucher les trous sur le chemin des Capots. Monsieur Bernard LAPEYRE précise que nous ne pouvons plus commander du point à temps au compte-goutte.

Monique MESTRE

Chats errants : L'objectif a été atteint. Il y aura peut-être une rallonge avant la fin de l'année.

Sentier Botanique : Une corvée est organisée samedi pour mettre en état le sentier botanique.

Jean-François THEVENOT :

Fête de Noël : Une réunion s'est déroulée avec la commission des fêtes, le comité des fêtes, l'association de la chasse et Valence Energie pour aborder les fêtes de Noël qui se dérouleraient les 18 et 19 décembre. Le Comité des fêtes souhaite organiser des repas. Ils doivent voir dans quelle mesure cela pourrait se faire sans trop contrarier l'activité des restaurateurs. Il y aura un manège et plusieurs exposants différents. Madame le Maire demande à ce que l'association des Motivés soit contactée pour les intégrer au programme puisque jusqu'à présent ce sont eux qui ont décoré et animé la place (crèche, vin chaud et saucisses grillées).

Mathieu DUFFILLOL :

Point à temps : Il précise, suite à l'intervention de Monsieur Bernard LAPEYRE sur le point à temps, qu'il y a des trous sur Valence pour utiliser un m3 de point à temps.

Aymeric GUILLOT :

Salle Jacques Baurens : La porte de la salle Jacques Baurens qui donne face au local de la chasse se ferme très mal. Elle doit être remplacée.

Sentier botanique : Il a soumis aux membres de la commission du sentier botanique pour rendre celui-ci plus attractif, de l'aménager, de façon bénévole, en créant un chemin des fées où l'on pourrait déambuler à travers des décorations (maisons des fées...) et des légendes.

Bernard LAPEYRE :

Remparts : L'entreprise Dalla Vedova a commencé les travaux de jointage et de sablage des rochers des remparts et la réfection des fontaines.

Service Technique : La nacelle a été louée pour élaguer des arbres sur la Commune.

Muriel RIERA MORETTON :

Tennis : Elle a assisté à l'assemblée générale du Tennis Club Valencien. Il a été relevé une baisse au niveau des effectifs liée au Covid et un bilan quasi à l'équilibre. Ils ont eu un très bon retour de la journée des associations. Ils ont remercié la Commune pour les travaux qui ont été réalisés.

Jean-Pierre PUYAL :

Office de Tourisme de la Ténarèze : Une réunion s'est déroulée le 5 octobre pour avaliser les différents les tarifs, des produits qu'ils ont à la vente, et des prestations de services (visites...). A été abordé la non adhésion de l'Office de Tourisme de la Ténarèze à l'Office de Tourisme de Pays.

ADDA : L'assemblée générale de l'ADDA s'est déroulée le 13 octobre au cours de laquelle il a rencontré Monsieur José Luis PERREIRA, Directeur du Comité Départemental du Tourisme, avec qui il a été abordé « les marchés flottants ». Il a confirmé sa volonté très forte de voir les marchés flottants reconduits sur la Commune de Valence sur Baïse.

Cérémonie du 11 Novembre : La cérémonie du 11 Novembre devrait se dérouler dans des conditions normales. Par conséquent l'apéritif après la cérémonie se tiendra à la Cavéa.

Les Automnales : Elles ont connu un franc succès de par la fréquentation que de la qualité des spectacles proposés.

Saison culturelle : La programmation de la saison culturelle a été distribuée à l'ensemble des conseillers.

Calendrier des manifestations : Lundi 08 Novembre 20h30 se tiendra la réunion pour le calendrier de la salle des fêtes. La convention d'occupation devra être renouvelée.

Bibliothèque : Jeudi 14 Octobre se tiendra la première animation pédagogique avec les enfants des écoles.

Fin de séance 22h20

